



Table des matières

Comment déclarer un sinistre chez AXA



Comment déclarer un sinistre AUTO ?
Contrat AXA Confort Auto

[LIEN](#)



Comment déclarer un sinistre INCENDIE ?
protection de vos biens privés dans un
contrat AXA Confort Habitation - Flex ou Building

[LIEN](#)



Comment déclarer un sinistre INCENDIE/BIEN ?
protection des biens de votre entreprise dans un
contrat Talensia ou un contrat AXA entreprises

[LIEN](#)



Comment déclarer un sinistre RESPONSABILITÉ ?
responsabilité de votre entreprise dans un
contrat Talensia ou un contrat AXA entreprises

[LIEN](#)



**Comment déclarer un sinistre ACCIDENT DU TRAVAIL/
ACCIDENT CORPOREL PATRON ?**
lésion corporelle subie par vous-même en tant que patron ou accident
du travail par vos travailleurs dans un contrat Talensia ou un contrat AXA entreprises

[LIEN](#)



**Comment transmettre une demande en
PROTECTION JURIDIQUE ?**
Contrat AXA

[LIEN](#)



**Comment transmettre une demande en INCAPACITÉ
DE TRAVAIL ou une DÉCLARATION DE DÉCÈS ?**
Contrat AXA Stars For Life ou Pension Plan Pro

[LIEN](#)



Comment déclarer un sinistre AUTO ?

Contrat AXA Confort Auto



Déclaration rapide et facile dans votre espace client

My AXA Pro

Déclaration au moyen de la déclaration en ligne

- 1 Gardez votre numéro de police AXA à portée de main
- 2 Rendez-vous sur [déclaration de sinistre](#) et complétez les données requises

La déclaration en ligne n'est possible que pour vos véhicules privés et non pour les flottes.



Vous pouvez envoyer un courriel

à claimsc@axa.be (également pour les flottes)



Ou former le numéro

02 464 64 02 option 4 “vos assurances professionnelles AXA” suivie de l’option 1 “en cas de sinistre”



Vous pouvez demander de l'assistance

au numéro **02 550 05 30** d'AXA Assistance (24/24 -7/7)

Attention : ceci n'est pas valable pour la déclaration des sinistres, mais uniquement dans le cadre de la couverture “Assistance”. Gardez toujours le numéro de police de votre contrat à portée de main.

En outre

- Utilisez de préférence le constat européen d'accident.
- Veuillez choisir nos “partenaires agréés” pour une gestion plus efficace et plus rapide.

Pendant la **gestion du dossier sinistre** par AXA jusqu'à sa clôture :

- Vous pouvez vous adresser par courriel à claimsc@axa.be
Mentionnez toujours le **numéro de dossier** d'AXA
- Ou former le numéro **02 464 64 02**; option 4 “vos assurances professionnelles AXA”



Comment déclarer un sinistre INCENDIE ?

protection de vos biens privés dans un contrat AXA Confort Habitation - Flex



Vous pouvez envoyer un courriel

à claimsmcc@axa.be



Ou former le numéro

02 464 64 02 option 4 “vos assurances professionnelles AXA” suivie de l’option 1 “en cas de sinistre”



Vous pouvez demander de l’assistance

au numéro **02 550 05 30** d’AXA Assistance (24/24 -7/7)

Attention : ceci n’est pas valable pour la déclaration des sinistres, mais uniquement dans le cadre de la couverture “Assistance”. Gardez toujours le numéro de police de votre contrat à portée de main.



Comment déclarer un sinistre INCENDIE ?

contrat AXA Building



Vous pouvez envoyer un courriel

à claimsdeclaration@axa.be



Ou former le numéro

02 464 64 02 option 4 “vos assurances professionnelles AXA”, option 1 “en cas de sinistre”, option 2 “sinistre incendie”, suivie de l’option 3 “pour un contrat building”.



Vous pouvez demander de l’assistance

au numéro **02 550 05 30** d’AXA Assistance (24/24 -7/7)

Attention : ceci n’est pas valable pour la déclaration des sinistres, mais uniquement dans le cadre de la couverture “Assistance”. Gardez toujours le numéro de police de votre contrat à portée de main.

Pendant la **gestion du dossier sinistre** par AXA jusqu’à sa clôture :

- Vous pouvez vous adresser par courriel à claimsdeclaration@axa.be
Mentionnez toujours le **numéro de dossier** d’AXA
- Ou former le numéro **02 464 64 02**; option 4 “vos assurances professionnelles AXA”



Comment déclarer un sinistre INCENDIE/BIEN ?

protection des biens de votre entreprise dans un contrat Talensia ou un contrat AXA entreprises



Déclaration rapide et facile au moyen de la déclaration en ligne dans votre espace client

My AXA Pro



Vous pouvez envoyer un courriel

à newclaimscorporateproperty@axa.be ou newccp@axa.be



Ou former le numéro

02 464 64 02 option 4 “vos assurances professionnelles AXA” suivie de l’option 1 “en cas de sinistre”



Vous pouvez demander de l’assistance

au numéro **02 550 05 30** d’AXA Assistance (24/24 -7/7)

Attention : ceci n’est pas valable pour la déclaration des sinistres, mais uniquement dans le cadre de la couverture “Assistance”. Gardez toujours le numéro de police de votre contrat à portée de main.

Pendant la gestion du dossier sinistre par AXA :

- Vous pouvez consulter les documents de votre dossier dans **My AXA Pro**
- Ou vous pouvez envoyer un courriel à claims.corporate.property@axa.be ou ccp@axa.be
Mentionnez toujours le **numéro de dossier** d’AXA
- Ou former le numéro **02 464 64 02; option 4** “vos assurances professionnelles AXA”



Comment déclarer un sinistre RESPONSABILITÉ ?

responsabilité de votre entreprise dans un contrat Talensia ou un contrat AXA entreprises



Déclaration rapide et facile au moyen de la déclaration en ligne dans votre espace client

My AXA Pro



Vous pouvez envoyer un courriel

à newclaimscorporateliability@axa.be ou newccl@axa.be



Ou former le numéro

02 464 64 02 option 4 “vos assurances professionnelles AXA” suivie de l’option 1 “en cas de sinistre”



Vous pouvez demander de l’assistance

au numéro **02 550 05 30** d’AXA Assistance (24/24 -7/7)

Attention : ceci n’est pas valable pour la déclaration des sinistres, mais uniquement dans le cadre de la couverture “Assistance”. Gardez toujours le numéro de police de votre contrat à portée de main.

Pendant la gestion du dossier sinistre par AXA :

- Vous pouvez consulter les documents de votre dossier dans **My AXA Pro**
- Ou vous pouvez envoyer un courriel à claims.corporate.liability@axa.be ou ccl@axa.be
Mentionnez toujours le **numéro de dossier** d’AXA
- Ou former le numéro **02 464 64 02; option 4** “vos assurances professionnelles AXA”



Comment déclarer un sinistre ACCIDENT DU TRAVAIL/ ACCIDENT CORPOREL PATRON ?

lésion corporelle subie par vous-même en tant que patron ou accident du travail par vos travailleurs dans un **contrat Talensia** ou un **contrat AXA entreprises**



Facilité et rapidité grâce à la déclaration en ligne au moyen de l'application Easy-Dail

disponible sur le site www.corporate.axa.be

Pour obtenir de l'aide dans la déclaration électronique par Easy-Dail, contactez le team "Safety Advice Services" par téléphone (**02 622 76 90**) ou par courriel adviceservices@axa.be



Ou former le numéro

02 464 64 02 option 4 "vos assurances professionnelles AXA" suivie de l'**option 1** "en cas de sinistre"



Vous pouvez demander de l'assistance

au numéro **02 550 05 30** d'AXA Assistance (24/24 -7/7)

Attention : ceci n'est pas valable pour la déclaration des sinistres, mais uniquement dans le cadre de la couverture "Assistance". Gardez toujours le numéro de police de votre contrat à portée de main.

Pendant la **gestion du dossier sinistre** par AXA :

▪ Comment transmettre des documents à AXA ?

Pour des demandes de remboursement de frais médicaux (attestations de soins donnés, factures d'hôpital ...) nous acceptons les deux méthodes suivantes :

- remboursement après un upload d'une copie des frais médicaux via la plateforme MyAXA Accident@Work (<https://www.axa.be/myaxaaccidentatwork>)
- envoi des documents originaux à AXA Belgium, Place du Trône 1, 1000 Bruxelles

Les autres documents (attestations, questionnaires,...) peuvent être envoyés :

- par la victime via la plateforme MyAXA Accident@Work
- ou par mail à cwc@axa.be

En indiquant toujours clairement le numéro de référence du dossier, votre adresse électronique et, si nécessaire, le numéro de compte du destinataire du remboursement. Veillez à ce que les documents scannés soient complets et lisibles.

▪ Vous pouvez demander des informations

- Par téléphone au gestionnaire de sinistre mentionné sur la correspondance reçue
- Par courriel à cwc@axa.be
Mentionnez toujours le **numéro de dossier** d'AXA
- Ou en formant le numéro **02 464 64 02**; **option 4** "vos assurances professionnelles AXA"



Comment transmettre une demande en PROTECTION JURIDIQUE ?

Contrat AXA



Déclaration rapide et facile au moyen de la déclaration en ligne dans votre espace client

My AXA Pro



Vous pouvez envoyer un courriel

à declaration@legalvillage.be en utilisant le formulaire de déclaration



Ou former le numéro

02 464 64 02 option 4 “vos assurances professionnelles AXA” suivie de l’option 1 “en cas de sinistre”.

Pendant la **gestion** du **dossier sinistre** par AXA :

- Vous pouvez consulter les documents de votre dossier dans **My AXA Pro**
- Ou vous pouvez envoyer un courriel à claims@legalvillage.be
Mentionnez toujours le **numéro de dossier** d’AXA
- Numéro de téléphone du gestionnaire sinistre mentionné sur la correspondance reçue de Legal Village
- Ou former le numéro **02 464 64 02; option 4** “vos assurances professionnelles AXA”



Comment transmettre une demande en INCAPACITÉ DE TRAVAIL ou une DÉCLARATION DE DÉCÈS ?

Contrat AXA Stars For Life ou Pension Plan Pro

Lorsqu'ING est informée du **décès d'un assuré**, AXA est automatiquement avisée et prend les mesures nécessaires. Pour une **incapacité de travail**, contactez AXA en utilisant l'une des options ci-dessous.



Contactez AXA au numéro

02 464 64 02 option 4 “vos assurances professionnelles AXA” suivie de l'**option 1** “en cas de sinistre”, ensuite de l'**option 1** et de l'**option 5** (invalidité)



Ou envoyez un courriel

à life.selfemployed@axa.be
en mentionnant toujours le **numéro de police** en sujet du mail.

A l'**ouverture d'un dossier sinistre**, les documents suivants sont toujours réclamés :

- document “déclaration maladie”/”déclaration d'accident” : document standard AXA, à compléter par l'assuré lui-même
- certificat médical maladie/certificat médical accident : document standard AXA, à compléter par le médecin traitant
- preuve de revenus : avertissement-extrait de rôle ou attestation signée par le comptable en cas de rente assurée > 12 500 euros
- copie recto-verso de la carte d'identité
- copie carte de banque ou extrait de compte : preuve de l'identité du titulaire du numéro de compte indiqué (assuré ou preneur d'assurance).

Pendant la **gestion du dossier sinistre** par AXA :

- Vous pouvez adresser vos courriels à life.selfemployed@axa.be
- Ou former le numéro **02 464 64 02**; **option 4** “vos assurances professionnelles AXA”